

Dépôt sur
www.terresdargentan.fr
en date du 01/07/2025

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p align="center">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58</p> <p><u>Vote</u> Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1</p> <p>Publication le : 01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-076	Motion : « Consolidons l'Europe par ses territoires, préservons pour nos collectivités territoriales la politique européenne de cohésion »
-------------	---

Considérant les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne inscrits à l'article 174 des Traités européens ;
Considérant le rôle central de la politique européenne de cohésion, depuis 1986, dans la réduction des disparités territoriales en Europe, indispensable à la réalisation du marché intérieur et à la mise en place d'un espace public européen, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières et territoriales ;

Considérant la contribution des fonds structurels européens pour maintenir un lien substantiel et mesurable entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinçant leurs projets et leurs initiatives ;

Considérant le rôle par conséquent essentiel de la politique de cohésion dans la consolidation de l'Union européenne, à l'heure où celle-ci, plus que jamais, a besoin d'être renforcée pour relever les défis existentiels auxquels elle doit faire face ;

Considérant les premières propositions de la Commission européenne sur le futur cadre financier pluriannuel post 2027, et sur l'avenir de la politique de cohésion, qui préconisent l'adoption d'un plan national unique par l'Etat, et conditionnent les investissements à l'avancée des réformes engagées pour se conformer aux objectifs de convergence économique et sociale ;

Considérant les annonces de la Présidente de la Commission européenne, appelant à une réaffectation des enveloppes de la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion vers les priorités liées à la défense, la compétitivité économique, la sécurité et la migration, et ceci dès la révision à mi-parcours des programmes en 2025 ;

Considérant le rôle des collectivités territoriales, de tous niveaux et dans l'ensemble des territoires, pour concrétiser les engagements européens issus du Pacte vert et du Socle européen des droits sociaux, dans le cadre de leurs actions et de leurs investissements en matière de transition énergétique et numérique, d'inclusion sociale, de développement économique, d'adaptation et de résilience des territoires ;

Considérant la contribution des services publics locaux et régionaux pour relever les nouveaux défis européens, tels que l'accès au logement ou les changements démographiques, et leur capacité à préserver et développer un écosystème territorial, par exemple en matière de santé, d'éducation, de culture, indispensable à la réindustrialisation de l'Europe et à la cohésion de celle-ci.

Considérant la difficulté à combiner des objectifs nationaux de convergence économique et sociale, ainsi que le propose la Commission européenne, et les principes d'approche territoriale et de partenariat avec les collectivités territoriales, sur lesquelles est basée la politique de cohésion et qui conditionnent son efficacité.

Considérant les conséquences d'une recentralisation de la gestion des fonds de l'UE, conduisant, à l'image du plan de relance européen et du fonds social pour le climat, à refinancer prioritairement les politiques et les investissements de l'Etat, au détriment des projets des collectivités territoriales,

Considérant dès lors que les propositions de la Commission européenne remettent en cause les objectifs, le mode opératoire et les bénéficiaires de la politique de cohésion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix, décide d'appeler les institutions européennes et le gouvernement français à :

Article 1

Sanctuariser le modèle de développement social et territorial incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025.

Article 2

Préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant, en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027.

Article 3

Conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le fonds social européen (FSE+), ainsi que de la politique de développement rural et de la pêche.

Article 4

Conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens, le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra marins.

Article 5

Lever les freins administratifs et réglementaires qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet.

Article 6

Mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance envers les actions et les projets des collectivités territoriales.

Article 7

Activer, dès à présent, les instances de concertation entre la Commission européenne, l'État et les réseaux de collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la position française sur l'avenir de la politique de cohésion.

Article 8

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Vote
Pour : 58
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-077	Approbation du compte de gestion 2024 – Budget principal
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Vote
Pour : 58
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-078	Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Assainissement collectif
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Assainissement collectif pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58</p> <p><u>Vote</u> Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-079</p>	<p>Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe SPANC</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe SPANC pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58</p> <p><u>Vote</u> Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-080</p>	<p>Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature of Julian Ladame, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature of Frédéric Leveillé, featuring a large, stylized initial 'F' followed by a series of connected loops and a long horizontal stroke at the bottom.

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58</p> <p><u>Vote</u> Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-081	Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Mobilité
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;
Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;
Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Mobilité pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 53
Pouvoirs : 8
Votants : 58

Vote
Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-082	Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Restauration collective
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Restauration collective pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Vote
Pour : 58
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLETT Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-083	Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Interventions économiques
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Interventions économiques pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58</p> <p><u>Vote</u> Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-084	Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Zone d'activités Actival d'Orne 2
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;
Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;
Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Zone d'activités Actival d'Orne 2 pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVELLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58</p> <p><u>Vote</u> Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-085</p>	<p>Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Zone d'activités Beaulieu</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Zone d'activités Beaulieu pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Vote
Pour : 58
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-086	Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Zone d'activités Saint-Nicolas
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Zone d'activités Saint-Nicolas pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 53
Pouvoirs : 5
Votants : 58

Vote
Pour : 58
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-087	Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Zone d'activités Nécly-Rônai
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, et L.5211-36 ;

Considérant le compte de gestion 2024 consultable à la direction des affaires financières ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Zone d'activités Nécy-Rônai pour l'année 2024.

Article 2

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 54
Pouvoirs : 5
Votants : 59

Vote
Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-088	Adoption du compte administratif 2024 – Budget principal
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget principal, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	27 628 666,64 €	Total Recettes réelles	29 994 749,91 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	1 012 101,58 €	Total Recettes d'ordre	153 001,45 €
Total des dépenses de l'exercice	28 640 768,22 €	Total des recettes de l'exercice	30 147 751,36 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement	5 120 830,99 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 640 768,22 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 268 582,35 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		6 627 814,13 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	10 534 298,40 €	Total Recettes réelles	3 291 624,53 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	175 410,48 €	Total Recettes d'ordre	1 034 510,61 €
Total des dépenses de l'exercice	10 709 708,88 €	Total des recettes de l'exercice	4 326 135,14 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	27 450,12 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 291 540,95 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 709 708,88 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 645 126,21 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		-4 064 582,67 €	

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
Philippe TOUSSAINT



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 54 Pouvoirs : 5 Votants : 59</p> <p><u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-089</p>	<p>Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Assainissement collectif</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Assainissement collectif, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	679 144,80 €	Total Recettes réelles	1 444 100,03 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	930 773,72 €	Total Recettes d'ordre	526 285,00 €
Total des dépenses de l'exercice	1 609 918,52 €	Total des recettes de l'exercice	1 970 385,03 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement reporté	1 200 748,71 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 512 650,88 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 171 133,74 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		1 658 482,86 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	2 597 247,91 €	Total Recettes réelles	923 620,04 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	715 402,91 €	Total Recettes d'ordre	1 119 891,63 €
Total des dépenses de l'exercice	3 312 650,82 €	Total des recettes de l'exercice	2 043 511,67 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	520 590,40 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 312 650,82 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 564 102,07 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		-748 548,75 €	

* Total budget = BP +/- DM

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le 1^{er} vice-président,
Philippe TOUSSAINT



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 54 Pouvoirs : 5 Votants : 59</p> <p><u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>0 1 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-090</p>	<p>Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe SPANC</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
 Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
 Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe SPANC, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	89 299,39 €	Total Recettes réelles	71 222,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	496,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	89 795,39 €	Total des recettes de l'exercice	71 222,00 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	2 815,33 €	002 - résultat de fonctionnement	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	92 610,72 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	71 222,00 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		-21 388,72 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	224 032,00 €	Total Recettes réelles	222 856,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	496,00 €
Total des dépenses de l'exercice	224 032,00 €	Total des recettes de l'exercice	223 352,00 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	25 725,33 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	224 032,00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	249 077,33 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		25 045,33 €	

* Total budget = BP +/- DM

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécourts citoyen » accessible via le site internet www.telercourts.fr.

Le secrétaire de séance,
 Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
 Philippe TOUSSAINT



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 54
Pouvoirs : 5
Votants : 59

Vote
Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-091	Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage, récapitulatif des résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	227 257,39 €	Total Recettes réelles	290 857,46 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	141 921,00 €	Total Recettes d'ordre	64 333,00 €
Total des dépenses de l'exercice	369 178,39 €	Total des recettes de l'exercice	355 190,46 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement	17 621,96 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	369 178,39 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	372 812,42 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		3 634,03 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	81 840,00 €	Total Recettes réelles	2 400,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	64 333,00 €	Total Recettes d'ordre	141 921,00 €
Total des dépenses de l'exercice	146 173,00 €	Total des recettes de l'exercice	144 321,00 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	32 743,07 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	146 173,00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	177 064,07 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		30 891,07 €	

* Total budget = BP +>- DM

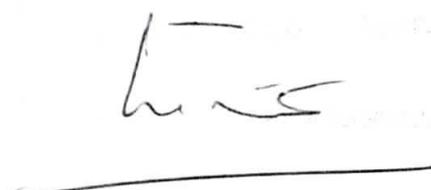
Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
Philippe TOUSSAINT



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 54
Pouvoirs : 5
Votants : 59

Vote
Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-092	Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Mobilité
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
 Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
 Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Mobilité, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	674 529,48 €	Total Recettes réelles	969 254,50 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	193 861,00 €	Total Recettes d'ordre	5 411,00 €
Total des dépenses de l'exercice	868 390,48 €	Total des recettes de l'exercice	974 665,50 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement reporté	243 293,94 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	868 390,48 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 217 959,44 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		349 568,96 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	28 660,45 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	5 411,00 €	Total Recettes d'ordre	193 861,00 €
Total des dépenses de l'exercice	34 071,45 €	Total des recettes de l'exercice	193 861,00 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	313 898,26 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34 071,45 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	507 759,26 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		473 687,81 €	

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telercours.fr.

Le secrétaire de séance,
 Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
 Philippe TOUSSAINT



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 54 Pouvoirs : 5 Votants : 59</p> <p><u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-093</p>	<p style="text-align: center;">Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Restauration collective</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Restauration collective, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	1 271 193,87 €	Total Recettes réelles	1 322 632,02 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	51 185,34 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	1 322 379,21 €	Total des recettes de l'exercice	1 322 632,02 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 - résultat de fonctionnemer	17 086,51 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 322 379,21 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 339 718,53 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		17 339,32 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	96 472,84 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	51 185,34 €
Total des dépenses de l'exercice	96 472,84 €	Total des recettes de l'exercice	51 185,34 €
Résultat reporté de N-1			
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	96 472,84 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	112 790,80 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		16 317,96 €	

* Total budget = BP +/- DM

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telercours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
Philippe TOUSSAINT



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 54
Pouvoirs : 5
Votants : 59

Vote
Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-094

Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Interventions économiques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Interventions économiques, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	142 355,21 €	Total Recettes réelles	223 851,21 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	81 679,00 €	Total Recettes d'ordre	183,00 €
Total des dépenses de l'exercice	224 034,21 €	Total des recettes de l'exercice	224 034,21 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	224 034,21 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	224 034,21 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		0,00 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	930 677,28 €	Total Recettes réelles	1 026 701,68 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	183,00 €	Total Recettes d'ordre	81 679,00 €
Total des dépenses de l'exercice	930 860,28 €	Total des recettes de l'exercice	1 108 380,68 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	38 724,04 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	7 013,46 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	969 584,32 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 115 394,14 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		145 809,82 €	

* Total budget = BP +/- DM

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
Philippe TOUSSAINT



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 54 Pouvoirs : 5 Votants : 59</p> <p><u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-095</p>	<p>Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Zone d'activités Actival d'Orne 2</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;
Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Zone d'activités Actival d'Orne 2, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	100 778,00 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	100 778,00 €	Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	499,84 €	002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	101 277,84 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		-101 277,84 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	0,00 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	0,00 €	Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	5 179,18 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 179,18 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		5 179,18 €	

* Total budget = BP +/- DM

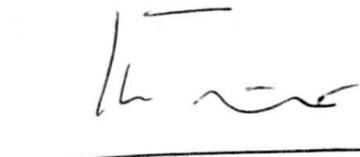
Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
Philippe TOUSSAINT



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 54 Pouvoirs : 5 Votants : 59</p> <p><u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-096</p>	<p>Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Zone d'activités Beaulieu</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
 Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
 Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Zone d'activités Beaulieu, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	31,05 €	Total Recettes réelles	43 270,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	31,05 €	Total des recettes de l'exercice	43 270,00 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement	225 007,29 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31,05 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	268 277,29 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		268 246,24 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	0,00 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	0,00 €	Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	20 820,96 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 820,96 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		20 820,96 €	

* Total budget = BP +(-) DM

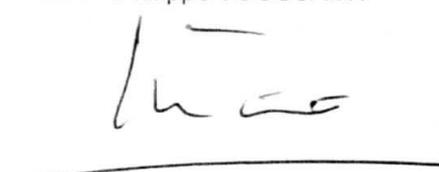
Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
 Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
 Philippe TOUSSAINT



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 54 Pouvoirs : 5 Votants : 59</p> <p><u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-097</p>	<p>Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Zone d'activités Saint-Nicolas</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Zone d'activités Saint-Nicolas, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	0,00 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	0,00 €	Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement	31 013,53 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 013,53 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		31 013,53 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	0,00 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	0,00 €	Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	122 333,33 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	122 333,33 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		122 333,33 €	

* Total budget = BP +/- DM

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
Philippe TOUSSAINT



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 54 Pouvoirs : 5 Votants : 59</p> <p><u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p style="text-align: center;">01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde, 10^{ème} vice-présidente ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président ; BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-098</p>	<p>Adoption du compte administratif 2024 – Budget annexe Zone d'activités Nécy-Rônai</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L. 5211-36 ;

Considérant que Monsieur Philippe TOUSSAINT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe TOUSSAINT pour le vote du compte administratif ;

Considérant le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur ;
Considérant le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le compte administratif 2024 du Budget annexe Zone d'activités Nécyr-Rônai, récapitulant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	0,00 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	0,00 €	Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de N-1			
002 - résultat de fonctionnement reporté	645,84 €	002 - résultat de fonctionnement	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	645,84 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		-645,84 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
opérations réelles			
	Mandats émis		Titres émis
Total Dépenses réelles	0,00 €	Total Recettes réelles	0,00 €
opérations d'ordre			
Total Dépenses d'ordre	0,00 €	Total Recettes d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de l'exercice	0,00 €	Total des recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de N-1			
001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €	001 - solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)		0,00 €	

* Total budget = BP +/- DM

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telercours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le 1^{er} Vice-président,
Philippe TOUSSAINT



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 55
Pouvoirs : 5
Votants : 60

Vote
Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-099	Modification d'une autorisation de programme – Création d'un centre territorial de santé
--------------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire délibération n° CC-2024-096 du 25 juin 2024 ouvrant une autorisation de programme pour la création d'un centre territorial de santé ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du projet la création d'un centre territorial de santé à Argentan quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée à la création d'un centre territorial de santé à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Création d'un centre territorial de santé		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	3

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	661 000 €
subventions attendues :	512 877 €
autofinancement :	148 123 €
dont FCTVA :	108 430 €

montant de l'autorisation de programme :	661 000 €
--	-----------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026
crédits de paiement	10 164 €	260 335 €	390 501 €
crédits de paiement ajusté	10 164 €	190 000 €	460 836 €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 661 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>0 1 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-100</p>	<p>Modification d'une autorisation de programme – Construction d'une école Quartier Vallée d'Auge</p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n° D2022-09 du 25 janvier 2022 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de construction du groupe scolaire Vallée d'Auge à Argentan ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du projet de construction d'une école Quartier Vallée d'Auge à Argentan quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission des Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée à la construction d'une école Quartier Vallée d'Auge à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Construction école Quartier Vallée d'Auge à Argentan		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	5

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC :	9 045 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	3 507 652 €
autofinancement :	5 537 348 €
dont FCTVA :	1 483 742 €

montant de l'autorisation de programme :	9 045 000 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	95 515 €	554 715 €	2 664 486 €	4 000 000 €	1 730 284 €
crédits de paiement ajusté	95 515 €	554 715 €	2 664 486 €	4 900 000 €	830 284 €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 9 045 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-101</p>	<p>Modification d'une autorisation de programme – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUi-H)</p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n° CC-2023-138 du 10 octobre 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission des Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au plan local d'urbanisme intercommunal et habitat selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	5

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	650 000 €
subventions attendues :	- €
autofinancement :	650 000 €
dont FCTVA :	106 626 €

montant de l'autorisation de programme :	650 000 €
--	-----------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	1 378 €	247 659 €	114 992 €	187 350 €	98 621 €
crédits de paiement ajusté	1 378 €	247 659 €	114 992 €	100 000 €	185 971 €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 650 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

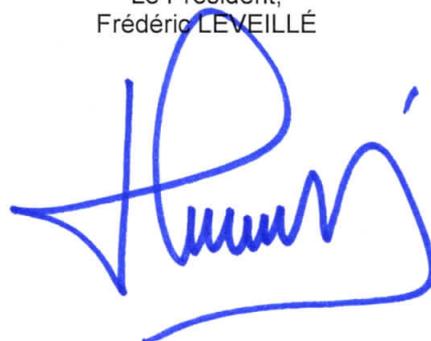
Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-102</p>	<p>Modification d'une autorisation de programme – Production et économies d'énergie</p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération n° CC-2024-032 du 27 mars 2024 ouvrant une autorisation de programme pour le déploiement de panneaux solaires ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du projet de production et économie d'énergie quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission des Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée à la production et économies d'énergie (déploiement de panneaux solaires) à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Production et économies d'énergie		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	4

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	2 700 000 €
subventions attendues :	2 000 000 €
autofinancement :	700 000 €
dont FCTVA :	442 908 €

montant de l'autorisation de programme :	2 700 000 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026	2027	2028
crédits de paiement	8 638 €	650 000 €	800 000 €	500 000 €	741 362 €
crédits de paiement ajusté	8 638 €	250 000 €	1 200 000 €	500 000 €	741 362 €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 2 700 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-103</p>	<p>Modification d'une autorisation de programme – Rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge</p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition de autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n° CC-2023-078 du 24 avril 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de rénovation urbaine du quartier Vallée d'Auge ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du programme de rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission des Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au programme de rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Rénovation urbaine Quartier Vallée d'Auge		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	6

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC	5 595 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	3 800 000 €
autofinancement :	1 795 000 €
dont FCTVA :	917 804 €

montant de l'autorisation de programme :	5 595 000 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026	2027
crédits de paiement	13 980 €	37 964 €	76 326 €	500 000 €	2 200 000 €	2 766 730 €
crédits de paiement "ajusté"	13 980 €	37 964 €	76 326 €	150 000 €	2 200 000 €	3 116 730 €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 5 595 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

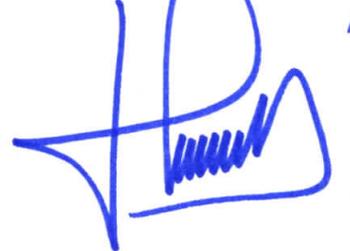
Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-104</p>	<p>Fermeture d'une autorisation de programme - Etude et rénovation de la Médiathèque d'Argentan</p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De fermer l'autorisation de programme consacrée au projet d'étude et de rénovation de la Médiathèque d'Argentan.

Article 2

De procéder à la reprise des crédits affectés à cette opération pour les années à venir sauf ceux votés pour l'année 2025.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 55
Pouvoirs : 5
Votants : 60

Vote
Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-105	Admission en non-valeur de titres supérieurs à cent euros – Budget principal
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1 ;
Considérant que le Comptable Public a mis en œuvre toutes les diligences pour faire en sorte que les titres soient réglés ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'admettre en non-valeur les titres de recettes du budget principal suivants :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2018	3582	Aire accueil gens du voyage	495,00 €
2018	9284	Aire accueil gens du voyage	252,00 €
Total admission en non-valeur de titres :			747,00 €

Répartition par service :

Aire d'accueil des gens du voyage : 747,00€

Article 2

De prévoir, sur l'année 2025, les crédits au budget principal au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-106</p>	<p>Admission en non-valeur de titres supérieurs à cent euros – Budget annexe Assainissement collectif</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1 ;
Considérant que le Comptable Public a mis en œuvre toutes les diligences pour faire en sorte que les titres soient réglés ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'admettre en non-valeur les titres de recettes du budget annexe Assainissement collectif suivants :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2020	138	Redevance assainissement collectif	750,00 €
Total admission de titres en non-valeur :			750,00 €

Article 2

De prévoir, sur l'année 2025, les crédits au budget annexe Assainissement collectif au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>0 1 JUIL, 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-107</p>	<p>Admission en non-valeur de titres supérieurs à cent euros – Budget annexe Interventions économiques</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1 ;
Considérant que le Comptable Public a mis en œuvre toutes les diligences pour faire en sorte que les titres soient réglés ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'admettre en non-valeur les titres de recettes du budget annexe Interventions économiques suivants :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2014	T-70870000078	Loyer	180,00 €
2015	T-70870000128	Loyer	122,40 €
2017	108	Loyer MET 1T17	113,17 €
2017	108	Charges MET 1T17	149,93 €
2017	109	Loyer MET 2T17	335,75 €
2017	109	Charges MET 2T17	449,78 €
2017	120	Loyer MET 3T17	335,75 €
2017	120	Charges 3T17	449,78 €
2017	132	Loyer MET 4T17	335,75 €
2017	132	Charges MET 4T17	397,80 €
2018	26	Charges MET 1T18	118,03 €
2018	75	Charges MET 2T18	383,32 €
2020	15	Loyer MET 1T20	529,99 €
Total admission en non-valeur de titres :			3 901,45 €

Répartition par service :

Loyers et charges MET : 3 901,45€

Article 2

De prévoir, sur l'année 2025, les crédits au budget annexe Interventions Économiques au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-108</p>	<p>Extinction de créances – Budget principal</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction codificatrice n° 11022 du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
Vu l'avis de la commission de surendettement consultable à la direction des affaires financières ;
Considérant la demande du Comptable Public de passer les écritures d'extinction de créances ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De constater l'effacement des créances suivantes du budget principal :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2022	913	Cantine	11,23 €
2022	3713	Cantine	21,77 €
2022	7897	Garderie	4,93 €
2022	7897	Cantine	18,75 €
2022	10572	Garderie	14,30 €
2022	10572	Cantine	61,20 €
2022	12075	Garderie	16,90 €
2022	12075	Cantine	109,00 €
2022	12696	Cantine	79,20 €
2022	12696	Garderie	10,40 €
2022	14019	Cantine	85,80 €
2022	14019	Garderie	20,80 €
2022	15454	Cantine	66,00 €
2022	15454	Garderie	11,70 €
2023	271	Garderie	13,00 €
2023	271	Cantine	54,40 €
2023	3708	Garderie	13,00 €
2023	3708	Cantine	57,60 €
2023	5241	Garderie	3,90 €
2023	5241	Cantine	20,40 €
2023	6367	Garderie	6,50 €
2023	6367	Cantine	44,20 €
2023	7843	Garderie	11,70 €
2023	7843	Cantine	44,00 €
2023	12074	Garderie	14,30 €
2023	12074	Cantine	28,80 €
Total créances éteintes			843,78 €

Article 2

De prévoir au budget principal les crédits au compte 6542 « créances éteintes ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laétitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-109</p>	<p>Extinction de créances – Budget annexe Assainissement collectif</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction codificatrice n°11022 du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
Vu l'avis de la commission de surendettement consultable à la Direction des Finances ;
Considérant la demande du Comptable public de passer les écritures d'extinction de créances ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De constater l'effacement de créances suivantes du budget annexe Assainissement collectif :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2013	T-77015190015-2	Redevance assainissement	9,00 €
2013	T-77015190015-1	Redevance assainissement	40,35 €
2014	T-77015170015-1	Redevance assainissement	49,61 €
2014	T-77015170015-2	Redevance assainissement	2,10 €
2014	T-77015150015-1	Redevance assainissement	63,17 €
2014	T-77015150015-2	Redevance assainissement	5,70 €
2015	T-708900000198-3	Redevance assainissement	0,33 €
2015	T-708900000198-2	Redevance assainissement	1,10 €
2015	T-708900000198-1	Redevance assainissement	30,42 €
2015	T-708900000070-2	Redevance assainissement	14,70 €
2015	T-708900000070-1	Redevance assainissement	97,07 €
Total créances éteintes			313,55 €

Article 2

De prévoir au budget annexe Assainissement collectif les crédits au compte 6542 « créances éteintes ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-110</p>	<p>Décision modificative n° 1 – Budget principal</p>

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :							- 40 136,92 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant	
chapitre	article						
011	606121	FLU	212	G1	électricité	-40 593,79	
65	65568	FIN	7213	X0	autres contributions - TEOM	8 141,87	
023	023	FIN	01	X0	virement à la section d'investissement	-7 685,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :							- 40 136,92 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant	
chapitre	article						
731	73133	FIN	7213	X0	taxe d'enlèvement des OM	8 141,87	
731	73111	FIN	01	X0	taxes foncières et d'habitation	99 400,00	
731	73113	FIN	01	X0	taxes sur les surfaces commerciales	-8 805,00	
731	73114	FIN	01	X0	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	548,00	
73	7351	FIN	01	X0	fraction compensatoire de la TFPB et la TH	-108 670,00	
73	7352	FIN	01	X0	fraction compensatoire de la CVAE	-87 718,00	
74	741124	FIN	01	X0	dotation d'intercommunalité des EPCI	193 006,00	
74	741126	FIN	01	X0	dotation de compensation des EPCI	-12 854,00	
74	748312	FIN	01	X0	dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	-149 333,00	
74	74832	FIN	01	X0	compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)	-19 867,00	
74	74833	FIN	01	X0	compensation au titre des exonérations de la taxes foncières	-11 671,00	
70	70323	FIN	01	X0	redevances d'occupation du domaine public	2 035,32	
73	7328	FIN	61	J2	autres reversements de fiscalité	25 132,09	
70	7088	FLU	414	I6	autres produits d'activités annexes	2 526,94	
70	7088	FLU	211	G1	autres produits d'activités annexes	1 929,42	
70	7062	PAT	312	H6	redevances et droits des services à caractère culturel	302,00	
74	74718	UCDD	71	A1	autres participation	6 421,94	
74	747888	UCDD	71	A1	autres	19 337,50	

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :							592 315,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant	
chapitre	article						
30	2313	BAT	212	G1	contruction école Vallée d'Auge	900 000,00	
56	2031	TEC	518	F1	vallée d'auge rénovation urbaine	-350 000,00	
2002	217312	UCDD	71	F2	déploiement panneaux solaires	-400 000,00	
148	202	URB	518	F1	plui intercommunal	-87 350,00	
4003	2313	ING	442	J1	centre territorial de santé	-70 335,00	
041	2313	FIN	01	C0	opérations patrimoniales - réintégration	600 000,00	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :							592 315,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant	
chapitre	article						
002	002	FIN	01	X0	résultat de fonctionnement reporté	-34 215,97	
10	1068	FIN	01	X0	excédents de fonctionnement	34 215,97	
041	2031	FIN	01	C0	opérations patrimoniales - réintégration	600 000,00	
021	021	FIN	01	X0	virement de la section fonctionnement	-7 685,00	

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-111</p>	<p>Décision modificative n° 1 – Budget annexe Assainissement collectif</p>

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						9 200,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
041	2315	FIN		CO	intégration frais d'études	9 200,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						9 200,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
041	2031	FIN		CO	intégration frais d'études	9 200,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVELLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-112</p>	<p>Décision modificative n° 1 – Budget annexe Interventions économiques</p>

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Sous réserve de l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
023	023	FIN	01	X0	virement à la section d'investissement	555,25
011	61521	ECO	60	J2	entretien et réparations sur biens immobiliers - terrains	-555,25
65	6541	FIN	60	X0	créances admises en non-valeur	1 910,00
011	60628	BAT	60	J2 / J2MET	fournitures non stockées	-1 910,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
001	001	FIN	01	X0	résultat d'investissement reporté	-555,25
021	021	FIN	01	X0	virement de la section de fonctionnement	555,25

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 1</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-113</p>	<p>Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président pour la réalisation de lignes de trésorerie</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.5211-10 ;
Vu la circulaire n° NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-30 ADM du 23 juillet 2020 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;
Considérant la nécessité de pouvoir lever avec rapidité une ou plusieurs lignes de trésorerie en cas de décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes ;

Considérant que pour la bonne marche des services communautaires, et afin de permettre une parfaite continuité du service public, il importe de déléguer au président de Terres d'Argentan Interco la possibilité d'ouvrir une ou plusieurs lignes de trésorerie, de procéder aux demandes de versements de fonds ainsi qu'aux remboursements, dans la limite de deux millions d'euro maximum ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De déléguer au Président de Terres d'Argentan Interco, pour la durée de son mandat, la possibilité d'ouvrir une ou plusieurs lignes de trésorerie, de procéder aux demandes de versements de fonds ainsi qu'aux remboursements, dans la limite de deux millions d'euro maximum.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 55
Pouvoirs : 5
Votants : 60

Vote
Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-114	Instauration d'une dotation de solidarité communautaire
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-28-4 ;
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
Considérant les objectifs retenus par la conférence des maires dans le cadre des travaux menés en vue d'établir un pacte financier et fiscal ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'instaurer, à compter de 2026, une dotation de solidarité communautaire à l'échelle du territoire communautaire dont le montant est fixé, chaque année, par délibération du conseil communautaire à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Article 2

De répartir la dotation en trois enveloppes distinctes, chacune donnant lieu à des modalités de répartition spécifiques.

Article 3

De fixer le montant de l'enveloppe n° 1 à 35/75 du montant de l'enveloppe globale de la dotation et d'en répartir le montant par habitant de la manière suivante :

- pour 50 % de l'enveloppe : au prorata du rapport entre la moyenne du revenu par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de chaque commune considérée ;
- pour 25 % de l'enveloppe : au prorata du rapport entre la moyenne du potentiel fiscal des communes et le potentiel fiscal de chaque commune considérée ;
- pour 25 % de l'enveloppe : au prorata du rapport entre l'effort fiscal de chaque commune considérée et la moyenne des efforts fiscaux des communes.

Article 4

D'allouer l'enveloppe n° 2 au reversement aux communes concernées de 20 % de l'IFER sur les installations éoliennes antérieures au 1^{er} janvier 2019 ne générant aucun produit fiscal directement perçu par la commune. Cette enveloppe est actualisée chaque année en fonction des montants issus des rôles d'imposition de l'année antérieure.

Article 5

De réserver une enveloppe n° 3 aux seules communes dont le niveau du fonds de roulement réduit de l'encours de dette n'excède pas le montant des recettes réelles de fonctionnement. Cette condition est réexaminée annuellement sur la base des dernières informations financières diffusées par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL).

Article 6

Au sein de l'enveloppe n° 3, de consacrer la moitié de cette enveloppe à compenser la perte de dynamisme fiscal enregistré par les communes membres des communautés du pays d'Argentan et de la vallée de la Dives dissoutes. Le montant par habitant de cette compensation s'établit proportionnellement à la perte de points de fiscalité enregistrée par chaque commune à savoir :

- 4,07 points pour les communes de la communauté du pays d'Argentan ;
- 2,53 points pour les communes de la communauté de la vallée de la Dives.

Article 7

Au sein de l'enveloppe n° 3, de consacrer l'autre moitié de cette enveloppe à soutenir les communes supportant des charges de centralité. Le montant par habitant de ce soutien financier est déterminé proportionnellement aux coefficients de charge de centralité arrêtés par la conférence des maires, à savoir :

- 12 points à la commune d'Argentan ;
- 9 points aux communes d'Écouché-les-Vallées et Trun ;
- 4 points aux communes de Gouffern-en-Auge et Sarceaux ;
- 3 points aux communes de Boucé et Rânes ;
- 2 points aux communes de Lougé-sur-Maire et Nécy ;
- 1 point aux communes d'Occagnes et Sévigny.

Cette évaluation des charges de centralité n'est pas révisée chaque année. Elle est reconduite aussi longtemps que la conférence des maires n'a pas jugé opportun de la reconsidérer au regard de la réalité de l'action communale portée sur le territoire.

Article 8

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSÉLIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-115</p>	<p>Résiliation de la convention de partage de fiscalité</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 29 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;
Vu la convention de partage de taxe foncière signée en 2011 entre la commune de Fontenai-sur-Orne, la commune de Sarceaux et la communauté de communes du pays d'Argentan ;
Considérant les objectifs retenus par la conférence des maires dans le cadre des travaux menés en vue d'établir un pacte financier et fiscal ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De fixer à 2025 l'année à partir de laquelle la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties au sein de la zone d'activités Actival d'Orne cesse de porter ses effets.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-116</p>	<p>Avenant à la convention cadre relative aux fonds de concours</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention cadre établie entre Argentan Intercom et ses communes membres en vertu de la délibération du conseil communautaire du 17 mai 2022 ;
Vu le projet d'avenant à ladite convention ;
Considérant les objectifs retenus par la conférence des maires dans le cadre des travaux menés en vue d'établir un pacte financier et fiscal ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'étendre le périmètre des opérations financées par voie de fonds de concours :

- au programme annuel de travaux d'éclairage public ;
- en dehors des programmes annuels, aux opérations d'aménagement pour leur partie impliquant des travaux de voirie, d'éclairage public, de réfection d'ouvrages d'art ou d'intervention sur le réseau d'eaux pluviales.

Article 2

De faire porter les effets de la présente extension de périmètre aux opérations inscrites postérieurement à l'exercice 2025, excluant ainsi les dépenses ultérieures à 2025 engendrées par des opérations inscrites en 2025 ou avant.

Article 3

D'autoriser le Président à signer l'avenant modifiant le périmètre (article 2) de la convention.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature of Julian Ladame, consisting of several overlapping, fluid strokes.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature of Frédéric Leveillé, featuring a large, stylized initial 'F' and 'L' followed by a series of horizontal strokes.

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>

CC-2025-117	Tarifs restauration collective
--------------------	---------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 ;
Considérant la nécessité de créer des tarifs pour la facturation des repas livrés par la cuisine centrale ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs suivants :

Dénomination	Tarif unitaire HT
Repas livré aux résidences d'autonomie	5,59 €
Enseignants, animateurs et stagiaires	6,96 €
Retraités dans le cadre du projet intergénérationnel *	6,96 €
<u>Autres services exonérés de TVA</u>	
Repas livré aux enfants des centres de loisirs	
Centre de loisir maternel (3-5 ans)	3,38 €
Centre de loisir Vallée des mères (6-13 ans)	3,64 €

* Les repas pris par les retraités seront financés partiellement à hauteur de 3 € HT par la CARSAT.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p align="center">Délibération du Conseil communautaire</p> <p align="center">Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-118</p>	<p>Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) – Approbation de l'avenant et de la convention financière 2025</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ;
Vu la circulaire n° 6231/SG en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;
Vu l'approbation du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) d'Argentan Intercom par le conseil communautaire par la délibération D2021-107FIN du 6 juillet 2021 ;

Vu la délibération n° D2022-36 FIN du 30 mars 2022 approuvant la convention financière du CRTE pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° D2023-99 FIN du 13 avril 2023 approuvant la convention financière du CRTE pour l'année 2023 ;

Considérant la nécessité d'un nouvel avenant pour les actions structurantes, liées à une ou plusieurs thématiques de la COP régionale, avec un impact favorable ou neutre sur la transition écologique, en phase active sur 2025-2026 (à minima étude pré-opérationnelle) ;

Considérant le Comité de Pilotage du CRTE du lundi 28 avril 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver l'avenant et la convention financière avec l'État relative au Contrat de Réussite de la Transition Écologique de Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant et la convention financière 2025.

Article 3

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-119</p>	<p>Subventions communautaires 2025</p>

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;
Considérant que dans le cadre de ses statuts ou en tant que partenaire du contrat de ville d'Argentan, Terres d'Argentan Interco est amenée à soutenir les associations participant à l'intérêt local ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer les subventions aux associations suivantes, pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	SUBVENTION	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE
SDIS		
Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Argentan	1 800 €	Article 6574 – FIN du BP
Ressources Humaines		
Association du personnel territorial du Pays d'Argentan	15 000 €	Article 6574 – FIN du BP
Économique		
Fondation MMA ENTREPRENEUR DU FUTUR	2 000 €	Article 6574 – ECO du BP
Hippodrome du Pays d'Argentan	17 130 €	Article 6574 – ECO du BP
Contrat de ville		
Etape	930	Article 6574 – LOG du BP
CEMEA	1 000	Article 6574 – FIN du BP
Mobyliis	1 000	Article 6574 – FIN du BP

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-120</p>	<p>Renouvellement de la convention avec le Centre de gestion de l'Orne relative au « référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes »</p>

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26-2,
Vu l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique,
Considérant l'intérêt incontestable de cette mission, qui peut être confiée aux centres de gestion ;
Considérant la proposition de renouveler la convention signée en décembre 2021 avec le Centre de gestion de l'Orne ;
Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 22 mai 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication, numérique, du 4 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De renouveler la convention « Référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes » proposée par le Centre de gestion de l'Orne, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente déléguée, à signer la convention.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p align="center">Délibération du Conseil communautaire</p> <p align="center">Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-121</p>	<p>Modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</p>

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 modifiant l'article L.822-3 du code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie ;
Vu la délibération du Bureau communautaire n° 2017-06 GRH du 20 janvier 2017 relative à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-179 GRH du 8 décembre 2022 relative à la modification du RIFSEEP ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2024-176 du 12 décembre 2024 relative à la modification du RIFSEEP ;
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités de toute nature ;
Considérant la réduction de l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire de 100 % à 90 % du traitement durant les trois premiers mois du congé ;
Considérant qu'il convient de modifier les dispositions du RIFSEEP concernant la déduction applicable en cas de congé maladie ordinaire ;
Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 mai 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication, numérique du 4 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la modification du régime indemnitaire au 1.9 : Le maintien lors des absences pour raison de santé à compter du 1^{er} juillet 2025 pour tout nouvel arrêt de travail et renouvellement, comme suit :

1.9 : Le maintien lors des absences pour raison de santé

En cas d'absence pour raison de santé, l'IFSE mensuelle est modulée selon le type d'absence, détaillée dans le tableau ci-dessous :

Type d'absence	Déduction applicable
Maladie ordinaire (CMO) Hospitalisation	Dans la limite de 90 jours, suit le traitement*
Congé de grave maladie (CGM) Congé de longue maladie (CLM) Congé de longue durée (CLD)	Suspendu*
Accident du travail Maladie professionnelle Maternité (dont pathologique), Paternité, Adoption	Pas de réduction

* Il est à noter que dans le cadre de son adhésion au contrat-cadre de protection sociale complémentaire sur la garantie prévoyance, les agents bénéficient du maintien de 50 % du régime indemnitaire dès lors qu'ils sont rémunérés à demi-traitement, soit à l'issue de 90 jours de CMO sur l'année glissante, d'un an en CLM et de trois ans en CLD pour les titulaires (le mécanisme est identique pour les agents contractuels selon les règles qui leur sont applicables).

Article 2

De dire que les autres dispositions restent inchangées.

Article 3

De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget au chapitre 012.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-122</p>	<p>Expérimentation de la semaine en 4 jours / 4,5 jours</p>

Vu le code de la fonction publique, notamment les articles L.611-1 à L.612-14 ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le règlement intérieur en vigueur applicable aux services de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant les objectifs poursuivis par l'expérimentation de la semaine en 4 jours ou en 4,5 jours, consistant à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des agents, leur permettre de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et de favoriser leur fidélisation mais aussi, l'attractivité des collectivités ;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 22 mai 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication, numérique du 4 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser l'expérimentation de la semaine en 4 jours / 4,5 jours dans les conditions prévues par le règlement annexé à la présente délibération.

Article 2

De dire que l'expérimentation se déroulera du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, après quoi une évaluation du dispositif conduira à son éventuelle pérennisation.

Article 3

De donner délégation au Président pour la mise en œuvre du projet et de le charger de rendre compte au cours de l'année des résultats de l'expérimentation.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60</p> <p><u>Vote</u> Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-123</p>	<p>Modification du tableau des effectifs – Voirie</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;
Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les besoins de la collectivité ;
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication, numérique du 4 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un poste de technicien territorial à temps complet au sein du service voirie éclairage public, relevant de la direction aménagement du cadre de vie, afin d'exercer les fonctions technicien voirie et réseaux divers en charge du domaine public communal.

Article 2

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 54
Pouvoirs : 5
Votants : 59

Vote
Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-124	Cession d'un atelier relais à la SCI PAM INVEST situé 190 rue François Poussier sur le parc d'Activités Actival d'Orne à Sarceaux
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment les articles L.1311-9 et suivants et L.5211-37 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Considérant la demande de la SARL AF Maintenance via la société civile immobilière PAM INVEST d'acquérir l'atelier relais de 400 m² situé 190 rue François Poussier, commune de Sarceaux, sur le parc d'activités Actival d'Orne, dans le but de poursuivre le développement de son activité ;
Considérant que l'investissement sera porté financièrement par la société civile immobilière PAM INVEST immatriculée sous le numéro 807 927 140, domiciliée au 116 rue du Château à Bénouville (14970) ;
Considérant que le service France Domaine doit être consulté par les établissements publics de coopération intercommunale concernant leurs projets de cession immobilière ;
Considérant l'avis rendu par le service France Domaine en date du 16 octobre 2024 ;
Considérant que Terres d'Argentan Interco cède le bien immobilier au prix de 459 485 € HT ;
Considérant l'orientation 3 « un territoire dynamique et attractif » du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;
Considérant l'avis favorable de la commission développement économique de Terres d'Argentan Interco du 10 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la cession de l'atelier relais de 400 m², sis 190 rue François Poussier, commune de Sarceaux, sur le parc d'activités Actival d'Orne à la société civile immobilière PAM INVEST, immatriculée sous le numéro 807 927 140, domiciliée 116 rue du Château à Bénouville (14970).

Article 2

D'approuver la cession de l'atelier relais de 400 m² au prix de 459 485 € HT.

Article 3

De dire que sont mis à la charge de l'acquéreur les frais de raccordement aux réseaux et les frais d'acte.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Philippe TOUSSAINT, 1^{er} vice-président en charge du développement économique, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette mise en vente et à signer tous documents afférents.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 54
Pouvoirs : 5
Votants : 59

Vote
Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-125	Aide financière pour la création d'une maison médicale par la commune de Gouffern-en-Auge sur la commune déléguée de Fel
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant le projet de création d'une maison médicale sur la commune déléguée de Fel ;
Considérant la demande d'aide financière présentée par la commune de Fel le 24 janvier 2025 ;
Considérant que ce projet d'investissement s'inscrit pleinement dans le cadre de la dynamique impulsée par Terres d'Argentan Interco en matière d'accès aux soins notamment par le maintien et la valorisation des offres d'exercice médical sur son territoire ;

Considérant le coût global du projet qui s'élève à 564 405 € HT ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le versement d'une aide financière d'un montant de 60 000 € à la commune de Gouffern-en-Auge pour son projet de création d'une maison médicale sur la commune déléguée de Fel.

Article 2

De prévoir les crédits correspondant au budget 2025 et 2026.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Gouffern-en-Auge ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julian Ladame', written over a horizontal line.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over a horizontal line.

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire</p> <p style="text-align: center;">Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 54 Pouvoirs : 5 Votants : 59</p> <p><u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p style="text-align: center;">01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; Karine BOURDELAS ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-126</p>	<p>Contribution au dispositif Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-12-01 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche en date du 5 décembre 2023 lançant une nouvelle Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant la sollicitation faite via la délibération n° 2023-12-01 par le PETR pour que Terres d'Argentan Interco contribue à l'OCM en 2024, 2025 et 2026 ;
Considérant le montant de 17 138 € versé en 2023 et celui de 27 420.80 € en 2024 pour l'OCM ;
Considérant la nécessité de verser une contribution en 2025 et en 2026 ;
Considérant l'orientation 3 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) portant sur un territoire dynamique et attractif ;
Considérant l'avis favorable de la commission Développement économique du 10 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider la contribution annuelle de 27 420.80 € pour les années 2025 et 2026.

Article 2

De dire que les crédits sont inscrits au budget pour les années 2025 et 2026.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 52 Pouvoirs : 6 Votants : 58</p> <p><u>Vote</u> Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLETT Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-127</p>	<p>Signature d'une convention de servitude pour un raccordement Enedis sur la parcelle AA n° 101 – Rue Réage des Carrés à Sarceaux – Parc d'Activités d'Actival d'Orne</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D2021-193 ECO du 20 décembre 2021 relative à l'achat des biens de reprise et transfert de propriété des ouvrages portant sur la finalisation de la convention publique d'aménagement d'Actival d'Orne ;

Considérant le projet d'implantation du complexe sportif de padel sur le parc d'activités d'Actival d'Orne et les besoins de raccordement aux différents réseaux ;
Considérant la convention de servitudes avec Enedis reçue pour la parcelle AA 101 rue Réage des Carrés à Sarceaux ;
Considérant la nécessité de faciliter toutes implantations à venir sur les parcelles du parc d'activités Actival d'Orne ayant pour but d'implanter tout ouvrage liés aux réseaux sur le parc d'activités Actival d'Orne ;
Considérant l'orientation 3 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) portant sur un territoire dynamique et attractif ;
Considérant l'avis favorable obtenu en date du 10 juin 2025 auprès des élus de la commission développement économique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social 4 place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, représentée par Mme Sabine LABEYLIE en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie, dûment habilitée et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention nécessaire à l'aboutissement de cette implantation.

Article 3

D'autoriser les travaux sur la parcelle AA 101.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour signer tous actes administratifs à venir concernant les besoins de raccordement aux différents réseaux.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 51 Pouvoirs : 6 Votants : 57</p> <p><u>Vote</u> Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-128</p>	<p>Signature d'une convention de servitude pour un raccordement Enedis sur la parcelle 173 ZI n°27 – Rue Réage des Carrés à Ecouché-les-Vallées - Parc d'Activités d'Actival d'Orne</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D2021-193 ECO du 20 décembre 2021 relative à l'achat des biens de reprise et transfert de propriété des ouvrages portant sur la finalisation de la convention publique d'aménagement d'Actival d'Orne ;

Vu le projet d'implantation du complexe sportif de padel sur le parc d'activités d'Actival d'Orne et les besoins de raccordement aux différents réseaux ;
Considérant la convention de servitudes avec Enedis reçue pour la parcelle 173 ZI 27 rue Réage des Carrés à Ecouché-les-Vallées ;
Considérant la nécessité de faciliter toutes implantations à venir sur les parcelles du parc d'activités Actival d'Orne ayant pour but d'implanter tout ouvrage liés aux réseaux sur le parc d'activités Actival d'Orne ;
Considérant l'orientation 3 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) portant sur un territoire dynamique et attractif ;
Considérant l'avis favorable obtenu en date du 10 juin 2025 auprès des élus de la commission développement économique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social 4 place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, représentée par Mme Sabine LABEYLIE en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie, dûment habilitée et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention nécessaire à l'aboutissement de cette implantation.

Article 3

D'autoriser les travaux sur la parcelle 173 ZI 27.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour signer tous actes administratifs à venir concernant les besoins de raccordement aux différents réseaux.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 51 Pouvoirs : 6 Votants : 57</p> <p><u>Vote</u> Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL, 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-129</p>	<p>Signature d'une convention de servitude pour le passage d'un branchement C2 en C4 d'Enedis sur la parcelle AO n° 89 – Rue Maurice Ravel à Argentan - Parc d'Activités de la Briqueterie</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D2021-193 ECO du 20 décembre 2021 relative à l'achat des biens de reprise et transfert de propriété des ouvrages portant sur la finalisation de la convention publique d'aménagement d'Actual d'Orne ;

Vu les besoins électriques exprimés par l'école de production GM2A présent sur le parc d'activités de la Briqueterie ;
Considérant la convention de servitudes avec Enedis reçue pour la parcelle AO n°89 rue Maurice Ravel à Argentan ;
Considérant la nécessité de faciliter toutes demandes à venir sur les parcelles du parc d'activités de la Briqueterie ayant pour but d'implanter tout ouvrage liés aux réseaux ;
Considérant l'orientation 3 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) portant sur un territoire dynamique et attractif ;
Considérant l'avis favorable obtenu en date du 10 juin 2025 auprès des élus de la commission développement économique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social 4 place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, représentée par Mme Sabine LABEYLIE en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie, dûment habilitée et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention nécessaire à l'aboutissement de cette implantation.

Article 3

D'autoriser les travaux sur la parcelle AO 89.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour signer tous actes administratifs à venir concernant les besoins de raccordement aux différents réseaux.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 51
Pouvoirs : 6
Votants : 57

Vote
Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL, 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-130	Avenants au marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension d'une école située 3 rue de l'École à Nécý
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;
Vu la délibération du Bureau communautaire n°BC-2023-019 du 28 septembre 2023 portant lancement du marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension de l'école située 3 Rue de l'École à Nécý ;
Considérant la nécessité de procéder à des prestations supplémentaires ou en soustraction ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique et notamment de signer des avenants avec les titulaires du marché ;
Considérant l'avis favorable de la commission Voirie, éclairage public, bâtiments, après consultation du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les cinq avenants suivants relatifs au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension d'une école située 3 Rue de l'École à Nécly :

DÉSIGNATION DU LOT	TITULAIRES	MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES	TAUX D'AUGMENTATION	MONTANTS FINAUX DES LOTS
Lot 15 – Plomberie - Chauffage - Ventilation	ÉLAIRGIE	5 382.50 € HT 6 459.00 € TTC	2.00 %	153 697.65 € HT 184 437.18 € TTC
Lot 7 – Plâtrerie	LESSINGER	1 760.00 € HT 2 112.00 € TTC	3.92%	46 664.40 € HT 55 997.28 € TTC
Lot 11 – Carrelage	SCHMITT	2 390.00 € HT 2 868.00 € TTC	5.59 %	21 118.42 € HT 25 342.10 € TTC
Lot 6 – Menuiseries extérieures	MENUISERIE LOUISE	882.78 € HT 1 059.34 € TTC	8.99 %	55 582.55 € HT 66 699.06 € TTC
Lot 9 – Menuiseries intérieures	MENUISERIE LOUISE	- 866.63 € HT - 1 039.96 TTC	-2.84 %	29 633.37 € HT 35 560.04 € TTC

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Gérard VIEL, 3^{ème} adjoint en charge des travaux, à signer l'ensemble des avenants.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'opération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 51
Pouvoirs : 6
Votants : 57

Vote
Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-131	Modification du « règlement de voirie » de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et de ses communes membres
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2022-100 VOI du 17 mai 2022 portant approbation du « règlement de voirie » d'Argentan Intercom et ses communes membres ;
Vu le projet de règlement de voirie modifié annexé ;
Considérant la nécessité de formaliser un règlement de voirie par un document officiel reprenant les règles d'intervention et d'occupation du domaine public ;

Considérant la nécessité de modifier les articles 12 et 13 « C – Proposition du règlement » du règlement de voirie en phase avec la demande du concessionnaire ;
Considérant le changement de la dénomination de la communauté de communes « Argentan Intercom » par « Terres d'Argentan Interco » ;
Considérant l'avis favorable de la commission Voirie, éclairage public, bâtiments du 26 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les modifications, ci-après, des articles 12 et 13 du règlement de voirie.

Article 12 – Déblaiement

La modification de cet article consiste à laisser, à l'initiative des entreprises intervenantes, la gestion des déblais permettant d'extraire les matériaux issus des tranchées, de les mettre en stock afin d'envisager une ré-utilisation. Pour ce faire, des zones d'entrepôts complémentaires, à proximité des travaux, sont à prévoir pour entreposer, stocker, trier les matériaux pour une remise en œuvre au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Article 13 - Remblayage

La modification de cet article consiste à laisser, à l'initiative des entreprises intervenantes, la gestion du remblayage et réfection des chaussées, permettant de remblayer les tranchées avec les matériaux issus du site. Les entreprises s'assureront de la qualité des matériaux (leur homogénéité ainsi que leurs caractéristiques mécaniques).

Les entreprises devront respecter le guide « Remblayage des tranchées et réfection des chaussées », SETRA-LCPC de 1994 qui définit les règles techniques.

Article 2

D'approuver la modification de la dénomination de la communauté de communes « Argentan Intercom » par « Terres d'Argentan Interco ».

Article 3

D'adopter le règlement de voirie modifié de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et d'en assurer la diffusion et la mise en application au sein du territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 51 Pouvoirs : 6 Votants : 57</p> <p><u>Vote</u> Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-132</p>	<p>Procès-verbal de mise à disposition de biens pour l'exercice des compétences scolaire et périscolaire – Communes d'Argentan, Écouché-les-Vallées, Gouffern-en-Auge, Rânes, Sarceaux et Trun</p>

Vu l'article L.5211-5 III alinéa 1er du code général des collectivités territoriales selon lequel la mise à disposition est le régime de plein droit pour la gestion des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre d'un transfert de compétence ;

Vu l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité (ou de l'EPCI) bénéficiaire des

biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;
Vu que selon ce même article, cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité (ou l'EPCI) bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ;
Vu les articles L.1321-2 et L.1321-3 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté de communes du Pays d'Argentan, de la communauté de communes de la plaine d'Argentan Nord et de la communauté de communes de la Vallée de la Dives ;
Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant extension des compétences de la communauté de communes Argentan Intercom, au 1^{er} janvier 2014, aux compétences relevant du domaine scolaire et périscolaire ;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté de communes Argentan Intercom, de la communauté de communes des Courbes de l'Orne et de la communauté de communes du Pays du Haras du Pin ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2023 portant changement de dénomination de la communauté de communes Argentan Intercom en « Terres d'Argentan Interco » ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2015-105 ADM en date du 16 novembre 2015 portant mise à disposition de biens par la ville d'Argentan à la communauté de communes Argentan Intercom pour l'exercice des compétences scolaire et périscolaire ;
Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Argentan n° D15/093 en date du 28 septembre 2015 portant mise à disposition de biens à la communauté de communes Argentan Intercom pour l'exercice des compétences scolaire et périscolaire ;
Considérant que les communautés de communes de la Vallée de la Dives, des Courbes de l'Orne et du Pays du Haras du Pin exerçaient déjà de la compétence scolaire avant la fusion ;
Considérant que la compétence scolaire a été transférée à la communauté de communes Argentan Intercom lors des fusions ;
Considérant qu'il convient d'établir un procès-verbal de mise à disposition de biens entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et les communes d'Écouché-les-Vallées, Gouffern-en-Auge, Rânes, Sarceaux et Trun dans le cadre de l'exercice des compétences scolaire et périscolaire ;
Considérant le procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert des compétences scolaire et périscolaire signé entre la ville d'Argentan et la communauté de communes Argentan Intercom ;
Considérant qu'il convient de préciser l'article 4 du procès-verbal « Consistance et état général des biens mis à disposition » signé entre la ville d'Argentan et la communauté de communes Terres Argentan Intercom ;
Sous réserve de l'avis favorable de la commission Voirie, éclairage public bâtiments, après consultation du 11 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les procès-verbaux de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice des compétences scolaire et périscolaire entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et les communes d'Écouché-les-Vallées, Gouffern-en-Auge, Rânes, Sarceaux et Trun.

Article 2

D'approuver l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice des compétences scolaire et périscolaire entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la ville d'Argentan.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer les procès-verbaux et l'avenant n° 1 de mise à disposition des biens avec les communes d'Argentan, Écouché-les-Vallées, Gouffern-en-Auge, Rânes, Sarceaux et Trun.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 51
Pouvoirs : 6
Votants : 57

Vote
Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

0 1 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-133	Lancement d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de fourniture de denrées alimentaires pour le service de restauration collective
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 ;
Considérant la nécessité de passer un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) pour la fourniture de denrées alimentaires pour le service de restauration collective ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique, développement durable du 3 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché en procédure formalisée (appel d'offres ouvert), sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire pour la fourniture de denrées alimentaires pour le service de restauration collective.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces du marché et l'ensemble des documents relatifs à la passation et à l'exécution de celui-ci.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 51
Pouvoirs : 6
Votants : 57

Vote
Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-134	Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville d'Argentan, Terres d'Argentan Interco et l'association Faune et Flore de l'Orne
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu la Convention sur la Diversité Biologique, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, en 1992, reconnaissant la conservation de la Biodiversité comme une « préoccupation commune à l'humanité » ;
Considérant les domaines d'interventions du Service urgence climatique et développement durable ;
Considérant l'importance de préserver la faune et la flore sur le territoire intercommunal ;
Considérant le projet de convention type présenté par l'Association Faune et Flore de l'Orne ;

Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique développement durable du 3 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention tripartite de partenariat entre l'Association Faune et Flore de l'Orne, la Ville d'Argentan et Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'abonder annuellement une ligne budgétaire de 1500 € ;

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président ou Madame Clothilde MICHEL, 10^{ème} vice-présidente déléguée, à signer les dossiers de demande de subvention à venir ainsi que tous documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 11 juin 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 48 Pouvoirs : 6 Votants : 54</p> <p><u>Vote</u> Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>01 JUIL. 2025</p>	<p>Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.</p> <p><u>Présente en tant que suppléante</u> : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LE CHERBONNIER Louis ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; PRIGENT Jacques ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.</p>
<p>CC-2025-135</p>	<p>Approbation de la convention Mobylys 2025 pour la poursuite du projet de mobilité solidaire intégrant la location de véhicules pour une formation ou un emploi</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.1111-9 ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM ;
Vu le code des transports, notamment les articles L.1211-3, L.1215-1 et L.1215-2, L.1231-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Considérant la proposition de partenariat avec l'association Mobyliis et le Département de l'Orne,
Considérant le projet de mobilité solidaire dont la maison de la Mobilité est le guichet unique,
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique, développement durable du 3 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider l'ensemble des actions envisagées dans le cadre de la convention avec Mobyliis qui a pour objectif d'étendre les services développés par le service mobilité de Terres d'Argentan Interco sur le volet de la mobilité solidaire, avec la location de véhicules électriques pour un public en recherche de formation ou d'emploi, ou bien en insertion professionnelle.

Article 2

De rappeler que le financement a été validé par l'ensemble des partenaires du territoire (État, Région, Département, PETR) pour la création de ce service de mobilité solidaire sur 2 ans avec un montant total de 135 478,87 € HT, il sera financé à 80% avec 20% de reste à charge pour l'interco.

Article 3

D'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julian Ladame', written over a horizontal line.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over a horizontal line.

TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 48
Pouvoirs : 6
Votants : 54

Vote
Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

0 1 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LE CHERBONNIER Louis ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; PRIGENT Jacques ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-136	Adhésion de Terres d'Argentan Interco au dispositif Atouts Normandie
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Considérant l'intérêt et le soutien de la région Normandie aux activités culturelles des jeunes ;
Considérant le souhait de Terres d'Argentan Interco de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes du territoire ;
Considérant l'importance du soutien financier d'Atouts Normandie pour les familles de l'intercommunalité ;

Considérant l'avis favorable de la commission équipements communautaires du 21 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser le conventionnement de Terres d'Argentan Interco avec le nouveau prestataire du dispositif Atouts Normandie.

Article 2

D'autoriser le conservatoire à rayonnement intercommunal à percevoir les règlements de la part d'Atouts Normandie au titre des cotisations dues par ses élèves adhérents au dispositif.

Article 3

D'autoriser le président de Terres d'Argentan Interco ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 17 juin 2025
--	---

Date de convocation
11 juin 2025

Conseillers
En exercice : 81
Présents : 48
Pouvoirs : 6
Votants : 54

Vote
Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

01 JUIL. 2025

Le dix-sept juin deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MÉNARD Jacqueline ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; TÉRÉSA Isabelle ; VERRIER Patrice.

Présente en tant que suppléante : BIZART Virginie (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; DELAUNAY Amélie ; GEOFFROY Catherine (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LE CHERBONNIER Louis ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MORIN Lucienne ; PRIGENT Jacques ; SANCHEZ Nadia (pouvoir à MADEC Boris) ; THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADE Yannick) ; De VIGNERAL Guillaume ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; CLEREMBAUX Thierry ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MESSAGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2025-137	Tarifs et charte éthique du Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Argentan
--------------------	---

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.216-2 et R.461-1 à R.461-7 ;
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, au chapitre 3, article 101 ;
Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre paru au Bulletin officiel hors-série n°5 de septembre 2023 ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Considérant que les collectivités qui souhaitent bénéficier d'une dotation de l'Etat doivent accompagner leur dossier de demande de renouvellement de classement du conservatoire d'un projet d'établissement, d'un projet pédagogique, d'une charte éthique et d'un règlement intérieur ;
Considérant l'intérêt des élus pour le renouvellement du classement du conservatoire intercommunal ;
Considérant l'importance pour le territoire d'avoir un établissement de qualité reconnu ;
Considérant la volonté de maintenir une politique tarifaire accessible au plus grand nombre ;
Considérant l'avis favorable de la commission équipements communautaires du 21 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider la charte éthique et la grille des tarifs actualisée du Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président de Terres d'Argentan Interco, ou Madame Brigitte CHOQUET, 9^{ème} vice-présidente déléguée, à signer les documents afférents.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

